

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NUMÉRO
RMU-2025 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Esther Godin, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 2 juin 2025, a adopté le règlement numéro RMU-2025 portant le titre de :

RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NUMÉRO RMU-2025 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE CE 2^E JOUR DU MOIS DE JUILLET DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ.

La greffière,

Esther Godin